



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2025 - 01 - 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 20 février, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Patricia ROUVREAU, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Tiphonie JACOMINO.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Jean-Pierre STEPHANO / Olivier ROBIC à Jean-Yves LEBOURDAIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Séverine BESSONNET LE CLEC'H est désignée secrétaire de séance.

**Avenants n° 4 aux marchés 2023-043 à 2023-052
Transports Scolaires**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Suite à la prise de compétence autorité organisatrice des mobilités, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est désormais l'autorité seule compétente afin d'organiser les services de transports scolaires sur son ressort territorial.

Afin d'assurer les services de transports scolaires à compter de la rentrée 2023, des marchés de « prestations de transports scolaires - circuits spéciaux scolaires sur le ressort territorial du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération », ont été conclus avec la société Voyages Nombalais le 10 juillet 2023, selon le détail suivant :

N° LOT	INTITULE DES LOTS	Durée du marché	Durée totale du marché	Offre de Base			
				Sur 1 an		Sur la durée du marché	
				en € HT		en € TTC	
Lot 1	Desserte des écoles de Commequiers	1 an	3 ans au -	29 593,22 €	29 593,22 €	83 749,66 €	57 224,42 €
Lot 2	Desserte des écoles de St-Hilaire de Riez	1 an	3 ans au -	82 091,35 €	82 091,35 €	246 274,06 €	270 501,46 €
Lot 3	Desserte Grand centre	2 ans	6 ans au -	45 923,87 €	91 847,74 €	275 543,22 €	303 097,64 €
Lot 4	Desserte Fenouillet centre	2 ans	6 ans au -	47 733,22 €	95 466,44 €	286 399,31 €	315 039,24 €
Lot 5	Saint-Hilaire de Riez Zone dense	2 ans	6 ans au -	154 915,81 €	309 831,63 €	929 494,88 €	1 022 444,28 €
Lot 6	Saint-Hilaire de Riez Ecars - Hameaux	6 ans	6 ans	240 718,89 €	1 444 299,55 €	1 444 299,55 €	1 593 729,51 €
Lot 7	NOPD Commequiers Le Fenouillet-Saint-Maxent sur Vie	6 ans	6 ans	402 874,15 €	2 417 244,92 €	2 417 244,92 €	2 658 969,41 €
Lot 8	EST Saint-Révérend - Coex - I'Aiguillon s/Vie	6 ans	6 ans	302 255,51 €	1 813 533,06 €	1 813 533,06 €	1 994 824,28 €
Lot 9	Brem - Brégnolles sur Mer (co-tracane VOISIEAU)	6 ans	6 ans	532 821,89 €	3 195 730,14 €	3 195 730,14 €	3 515 303,18 €
Lot 10	Desserte 184	6 ans	6 ans	44 163,72 €	264 982,35 €	264 982,35 €	291 430,58 €
SOUS TOTAL				1 882 879,14 €		10 962 251,14 €	12 058 478,28 €
Lot 11	Régulation régulation et surveillance odle de correspondance	6 ans	6 ans	71 098,50 €		426 591,00 €	511 509,20 €
Lot 11	Tracane optionnelle : gestion des inscriptions aux TS -		5 ans	84 000,00 €		420 000,00 €	504 000,00 €
SOUS TOTAL (hors TO gestion des inscriptions aux TS)				1 953 977,64 €		11 388 842,14 €	12 570 385,46 €

Il est précisé aux élus communautaires que le lot 1 relatif à la desserte des écoles primaires de la commune de Commequiers d'une durée de 1 an, reconductible deux fois par période de 1 an, n'a pas été reconduit, et ce en accord avec Monsieur le Maire de Commequiers, au regard du coût du service et de la fréquentation des transports scolaires pour les écoles primaires.

Des modifications doivent être apportées aux marchés conclus, à compter de janvier 2025, et suivant l'ordre de service émis, afin de recalculer les horaires des navettes entre la plateforme de correspondance et les collèges, compte tenu du temps de prise en charge et du redispachage des élèves sur la plateforme, et dans les navettes allant vers le collège privé et le collège public (ajout de 4 minutes supplémentaires).

L'avenant n° 4 a par ailleurs pour objet de supprimer un circuit, compte tenu des effectifs d'élèves inscrits et prenant le car, à compter de la rentrée des vacances scolaires d'hiver (24 février 2025) : suppression du circuit A 26 sur le lot 7.

Le détail des avenants à conclure et leur incidence financière par rapport aux montants des marchés conclus figurent ci-dessous :

	LOT1	LOT2	LOT3	LOT4	LOT5	LOT6	LOT7	LOT8	LOT9	LOT10	LOT11	TOTAL
TOTAL ANNEE 1 APRES AVENANT N°2	32 083,93 €	92 525,37 €	49 552,91 €	51 634,87 €	167 465,22 €	261 959,24 €	441 162,61 €	327 951,08 €	579 582,77 €	49 802,79 €	75 184,62 €	2 128 905,40 €
TOTAL ANNEE 2 APRES AVENANT N°3 (sept à décembre) ET AVENANT N°4 (jan à juillet)	0	72 796,44 €	52 211,40 €	48 789,14 €	152 977,29 €	260 628,62 €	352 961,64 €	309 050,36 €	517 053,81 €	49 100,20 €	68 558,05 €	1 884 126,95 €
TOTAL ANNEE 3 APRES AVENANT N°4		72 796,44 €	52 816,33 €	48 534,68 €	153 494,37 €	263 964,85 €	341 422,48 €	314 630,11 €	522 425,42 €	48 043,94 €	66 705,28 €	1 884 833,90 €
TOTAL ANNEE 4 APRES AVENANT N°4			52 816,33 €	48 534,68 €	153 494,37 €	263 964,85 €	341 422,48 €	314 630,11 €	522 425,42 €	48 043,94 €	66 705,28 €	1 884 833,90 €
TOTAL ANNEE 5 APRES AVENANT N°4			52 816,33 €	48 534,68 €	153 494,37 €	263 964,85 €	341 422,48 €	314 630,11 €	522 425,42 €	48 043,94 €	66 705,28 €	1 884 833,90 €
TOTAL ANNEE 6 APRES AVENANT N°4			52 816,33 €	48 534,68 €	153 494,37 €	263 964,85 €	341 422,48 €	314 630,11 €	522 425,42 €	48 043,94 €	66 705,28 €	1 884 833,90 €
TOTAL MARCHE APRES AVENANT N°4	32 083,93 €	238 118,26 €	313 029,62 €	294 562,71 €	934 419,99 €	1 578 447,28 €	2 159 814,15 €	1 895 521,87 €	3 186 338,25 €	291 078,74 €	410 563,80 €	11 552 367,94 €

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
 Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 5°, L. 2194-1 6° et R.2198-2, R.2198-5 et R.2194-8,
 Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
 Vu le BP 2024,

Vu la décision d'attribution des marchés de prestations de transports scolaires au candidat Voyages Nombalais pour les lots 1 à 8 ; 10 et 11 et au groupement d'entreprises Voyages Nombalais / Voyages Voisneau pour le lot 9 prise par la Commission d'Appel d'Offres le 8 juin 2023,

Vu la délibération n° 2023 4 10 du 15 juin 2023 portant autorisation de signature des marchés de prestations de transports scolaires,

Vu la délibération n° 2023 07 31 du 14 décembre 2023 portant approbation des avenants n° 1 aux marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-042 à 2023-052,

Vu la délibération n° 2024 01 16 du 29 février 2024 portant approbation des avenants n° 2 aux marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-042 à 2023-052,

Vu la délibération n° 2024 05 24 du 3 octobre 2024 portant approbation des avenants n° 3 aux marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-043 à 2023-052,

Vu les marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-043 à 2023-052 conclus, y compris leur avenant n° 1, n° 2, n°3,

Vu les projets d'avenant n° 4,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 6 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 4 février 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la conclusion d'avenants n° 4 aux marchés de prestation de transports scolaires tels que présentés au rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, à signer les avenants n° 4 aux marchés de prestations de transports scolaires et à prendre tout acte en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Séverine BESSONNET-LE CLEC'H

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 06 MARS 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : - 06 MARS 2025

Givrand, le 4 mars 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.